



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 24.5.2018

Nos Réf. : D-18-008356/DDC/DREG/PAS
Vos Réf. : courrier du 5 mars 2018

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par les présidents et directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Puy-de-Dôme concernant la situation des EHPAD et plus particulièrement sur les moyens alloués à ces structures et les conditions de travail des personnels de ce secteur.

La France compte 1,5 million de personnes âgées de 85 ans et plus. Répondre à cet enjeu majeur de société pour garantir un accueil de qualité aux personnes âgées en perte d'autonomie, est une de mes priorités.

Mon action est guidée par trois objectifs : l'adaptation aux besoins des personnes âgées, l'amélioration de la qualité de la prise en charge et la préparation du futur.

J'ai ouvert un cycle de rencontres sur le thème de la prise en charge des personnes âgées afin de nourrir la future feuille de route relative à l'accompagnement du vieillissement, à la prévention de l'autonomie et à la qualité de vie des personnes âgées et des familles, qui sera présentée prochainement.

Par ailleurs, je suis bien consciente des conditions d'exercice des personnels en établissements et services pour personnes âgées en perte d'autonomie, et tout particulièrement au sein des EHPAD, qui présentent des contraintes particulières. L'aide aux personnes les plus fragiles est un métier difficile dont la valorisation sociale n'est pas toujours à la hauteur de l'engagement et du professionnalisme de ceux (majoritairement celles) qui l'exercent. Les personnels sont dévoués, mais parfois épuisés. Il en résulte des difficultés de fidélisation et de recrutement auxquelles font face les établissements.

Pour répondre aux inquiétudes syndicales, un déblocage de 50 M€ supplémentaires a été décidé pour appuyer ponctuellement les EHPAD. Cette enveloppe s'ajoute aux 110 M€ inscrits dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018.

Je vous rappelle que sur cette somme, 72 M€ sont destinés au recrutement du personnel et à l'amélioration de la prise en charge, 10 M€ au renforcement de la présence des infirmiers de nuit et 28 M€ à l'accompagnement des EPHAD en difficultés.

Monsieur Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller municipal de Charbonnières-les-Vieilles
6 allée des Chênes
63410 MANZAT

.../...

Au lendemain du mouvement de grève national des EHPAD et des services d'aide à domicile, j'ai nommé Monsieur Pierre Ricordeau, inspecteur général des affaires sociales, comme médiateur sur la réforme de la tarification des EHPAD afin d'expertiser les appréciations divergentes entre certains départements, certaines fédérations, et les services du ministère, sur les conditions de déploiement et les conséquences budgétaires de la réforme.

La médiation a permis de rencontrer une soixantaine d'acteurs au niveau national et plus de deux cents au niveau territorial lors de déplacements au cours desquels ont été rencontrés les agences régionales de santé, plusieurs conseils départementaux, les fédérations d'établissements et des groupes de directeurs d'établissements. La visite d'une quinzaine d'établissements de statuts différents a également permis des échanges avec les administrateurs, les directeurs, les salariés, les résidents et les familles.

La médiation s'est déroulée en parallèle des travaux menés dans le cadre des deux commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat qu'ils viennent compléter sous l'angle de la réforme de la tarification.

Suivant les préconisations du rapport du médiateur, j'ai annoncé aux fédérations la mise en place d'une mesure financière de neutralisation, pour les années 2018 et 2019, des effets de la baisse des recettes au titre de la dépendance. Cette mesure sera intégrée dans la circulaire de campagne tarifaire qui sera adressée aux agences régionales de santé prochainement.

Par ailleurs, j'ai annoncé l'ouverture de réunions de travail avec les fédérations et l'Assemblée des départements de France (ADF) pour aboutir d'ici à l'automne à un ajustement du décret relatif au tarif dépendance. Cet ajustement devra permettre une meilleure adaptation de la mise en œuvre de la réforme aux contextes locaux, tout en respectant le principe de la convergence. Je vous confirme ma volonté d'intégrer la valorisation des actions de prévention de la perte d'autonomie à la tarification des établissements. Ces propositions ont été présentées aux fédérations qui ont souligné la qualité de l'écoute et de la concertation.

Elles feront l'objet d'un suivi régulier par le médiateur en lien avec les fédérations d'établissements et l'ADF.

Les conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile et exerçant au sein des établissements font également partie de mes préoccupations. Je poursuivrai le chantier ouvert sur la qualité de vie au travail avec les branches professionnelles. Une réflexion d'ensemble sur la formation, le parcours de carrière et le référentiel de compétences des aides-soignants sera menée.

En vous assurant de mon engagement total pour répondre aux enjeux du vieillissement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement


Agnès BUZYN